

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
de Lille**Objet :**Référence :  
2026 / 3 / 7SUBVENTION A  
L'ASSOCIATION  
« L'ATELIER DES  
PETITES MAINS DE  
CHERENG »

ANNEE 2026

DATE DE CONVOCATION  
20 Avril 2026DATE D'AFFICHAGE  
20 Avril 2026EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL : 23NOMBRE  
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 19

VOTANTS : 22

NOTA : Le Maire certifie  
que le compte rendu de  
cette délibération a été  
affiché à la porte de la  
Mairie le :**EXTRAIT DU  
DELIBERATIONS****REGISTRE AUX***du Conseil Municipal de la Commune de* **CHERENG**

**L'an deux mil Vingt Six, le Vingt Sept Avril à 19 heures 00 minute,**  
le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE,  
**Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance,  
laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à  
la loi.

**Présents** : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BULTEY Dominique,  
DELBROUCQ Damien, DELECLUSE Léna, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie,  
GALLAND Guillaume, GARNIER Julia, HOTTELARD Fabienne, HUBAU Halima,  
LECOMTE Virginie, PAVY Stéphanie, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric,  
WAQUET Antoine, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER  
Isabelle

**Absent(e)(s) excusé(e)(s) :**

M. GHESTEM Charles-Edouard donne pouvoir de vote à M. REVEILLON Eric  
M. RONDOUX Thierry donne pouvoir de vote à M. DUBOIS Laurent  
M. VANDAELE Jean-Christophe donne pouvoir de vote à Mme WAUCQUIER  
Isabelle  
M. BUISSE Jean-Louis

**Absent(e)(s) :**

**A été nommée secrétaire** : Madame WAQUET Johanne

*Compte tenu de l'implication de son épouse dans l'association, Monsieur BUISSE  
Jean-Louis quitte la salle, ne prenant part ni aux débats ni au vote.*

Il est proposé de fixer comme suit, le montant de la subvention à accorder à  
l'association « L'Atelier des Petites Mains de Chérens » en 2026.

Subvention association 2026		
65748	L'ATELIER DES PETITES MAINS DE CHERENG	150,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité  
la proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance

Le Maire,  
Pascal ZOUTE

Page



Paraphe